

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 20

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carnet des concours

Collège secondaire au lieu dit «En Grand-Champ», à Gland

Résultats

Ce concours, clos le 15 février 1985, apparaissait comme particulièrement intéressant dans la problématique générale du concours vaudois, après celui de Nyon dont nous avons abondamment parlé dans nos colonnes. Le jury était composé de MM. J.-C. Christen, architecte et syndic de Gland, président; J.-P. Dresco, architecte cantonal; J.-B. Ferrari, arch. Lausanne; M. Jacard, syndic, Prangins; A. Monnet, municipal, Begnins; R. Paréaz, arch. Crassier; R. Vittone, arch. Servion, membres; M. Cardinaux, Dépt de l'instruction publique, Lausanne, et J.-P. Ortis, urbaniste, Genève, suppléants. On retrouve donc MM. Dresco et Vittone, qui avaient siégé dans le jury du concours de Nyon.

On relèvera les points suivants: Quarante-neuf inscriptions de bureaux d'architectes; le jury a siégé pendant 5 jours, du 25 mars au 4 avril 1985.

Vingt-neuf projets ont été retournés dans les délais, un projet expédié une heure après le délai ayant été exclu du jugement. D'autre part, 6 projets ont été exclus de l'attribution des prix pour non-respect du nombre de locaux d'enseignement ou de non-respect des alignements et des distances au voisin; parmi eux, le projet de Vincent Mangeat... Le jury a été particulièrement attentif aux points ci-dessus: faut-il y voir une conséquence de l'«affaire» de Nyon?

Au premier tour, 16 projets sont éliminés (55%), sur des considérations liminaires conjointes portant sur l'aménagement du site, l'interprétation du programme et l'organisation fonctionnelle générale. Parmi eux, le projet de V. Mangeat, et le Projet N° 5, Aria; nous y reviendrons.

Au deuxième tour, le jury élimine des projets correctement élaborés, mais ne manifestant pas une prise en considération suffisante de critères plus précis ayant trait à la relation avec le bourg, la reconnaissance de la pente et du lac, l'interprétation du programme, la cohérence du projet et ses répercussions économiques, etc.

Dans un premier passage, 5 projets sont éliminés, puis un sixième lors d'un deuxième passage; c'est donc 20% des projets qui sont éliminés au cours de ce deuxième tour.

On procède alors au classement des 7 projets encore en lice, de la façon suivante:

- 1^{er} prix (Fr. 22 000.—) à P. Mestelan + B. Gachet, arch. SIA, Lausanne;
- 2^e prix (Fr. 15 000.—) à F. Boschetti, arch. FAS/SIA, Epalinges;
- 3^e prix (Fr. 13 000.—) à H. Zentner, arch. FAS/SIA, Lausanne;
- 4^e prix (Fr. 11 000.—) à I. Koleček, arch. SIA, Lausanne;

- 5^e prix (Fr. 8 000.—) à M. Richter et M. Gut, arch. FAS/SIA, Lausanne;
- 6^e prix (Fr. 6 000.—) à P. Devanthéry, I. Lamunière, J.-Y. Clément, arch., Lausanne;
- 7^e prix (Fr. 5 000.—) à J.-L. et Ch. Thibaud + H. de Giovannini, arch., Chavornay.

On remarque que le jury n'a pas utilisé le classement par rang et ensuite par prix; l'habitude romande de confondre rang et prix s'est manifestée à nouveau; en ce qui nous concerne, nous la déplorons.

A l'issue de ce jugement, le jury a émis quelques considérations générales sur le concours, contenues dans son rapport; nous en extrayons les lignes suivantes: «Le jury a apprécié la bonne qualité des 29 projets admis au jugement, témoignant de l'intérêt que portent les architectes vaudois à la pratique du concours. Si 16 projets ont néanmoins été éliminés au premier tour, cela résulte principalement de l'application de critères sévères.

» L'ensemble des projets retenus au palmarès met en évidence l'éventail des partis architecturaux que le jury a admis. Cependant, il a clairement privilégié les propositions tenant compte du bourg.

» Le choix s'est porté sur une solution mettant en valeur l'image d'une école forte, contrastant avec le tissu lâché de l'agglomération existante. Le projet vainqueur est véritablement un «collège dans la cité». Par ses qualités intrinsèques, il sera susceptible de jouer un rôle social important pour répondre aux besoins publics, existants et futurs, de la commune de Gland.

Puis le jury recommande à l'organisateur de confier le mandat d'exécution aux auteurs du premier prix en lui conseillant «d'améliorer l'ambiance des couloirs de l'école, de compléter le dispositif de circulations publiques intérieures pour accéder à l'aula et à la salle omnisports et de rétablir l'unité du groupe des ateliers de travaux manuels».

Nous reconnaissons au projet primé de grandes qualités de composition, avec de nombreuses références à des monuments anciens (stoa d'Attale à Athènes, péristyle de Split, mosquée des Omeyyades à Damas): pourquoi toujours le besoin d'étaler sa culture dans les planches explicatives? Ne pourrait-on parvenir au même résultat avec un peu plus de modestie? Que penser aussi du rendu «au clair de lune», avec des personnages à la Paul Delvaux devant des façades à la Chirico? Cette réserve mise à part, il faut convenir que le projet de P. Mestelan et B. Gachet donne une réponse musclée, forte, à une question posée; il a su toucher le jury, ce jury.

Nous allons nous faire taxer d'étroitesse d'esprit, en avançant que, personnellement, nous lui aurions préféré le projet classé au second rang, moins ambitieux,

mais dont les circulations nous paraissent fonctionner mieux. Nous avons aussi eu notre attention retenue par le très élégant 4^e prix, ainsi que par la très grande clarté de parti du 5^e prix. Donc, sans froisser personne, nous avions les mêmes cinq premiers projets, mais dans le désordre...

Nous voulions revenir sur le projet Aria; voilà enfin tout ce que nous craignons après le concours de Nyon; nous redoutions les bâtarde, s'inspirant de la forme et de l'image sans comprendre que l'une et l'autre ne peuvent être que le résultat de la rencontre d'un site et d'un programme; le jury ne s'y est pas laissé prendre!

Lettre ouverte au jury

Messieurs,

Les résultats du concours ont été publiés.

Une fois encore, et peut-être plus que jamais auparavant, il est manifeste qu'une bonne partie des concurrents a été éliminée quasi d'emblée du fait que leurs projets ne s'inscrivaient pas dans le cadre de réflexion d'un mouvement d'architecture bien particulier momentanément à la mode. En effet, à l'exception du projet de MM. Richter et Gut (qui témoigne d'une forte personnalité dans un mouvement légèrement différent), seuls des «produits» dignes des Rationalistes italiens et tessinois (Aldo Rossi et Cie) ont accédé au jugement final et au palmarès.

Notre réflexion porte sur des ambiances particulières pour chaque activité de l'école et la création d'un préau vraiment caractéristique et intime, plutôt que sur des croisements d'axes pompeux et des façades grandiloquentes? Nous n'avons aucune chance! Laissons tomber! Nous sommes plus soucieux de trouver une utilisation acceptable de l'énergie solaire en fonction des conditions climatiques locales que d'affirmer un développement du bourg auquel même le jury ne croit pas tellement (cf. Les réponses aux questions des concurrents)? N'entrons pas en lice! C'est perdu d'avance! Pas de place ici non plus pour un symbolisme plus discret, pour une architecture anecdotique, pour l'humour, l'humain ou simplement pour un bagage culturel différent: Aldo Rossi, Bruno Reichlin, ou le Ricardo Bofill actuel? Oui. Le Corbusier ou Oscar Niemeyer? Eventuellement. Roberto Venturi, Peter Cook, Charles Moore ou même Frank Lloyd Wright? Franchement non.

Les achats, destinés à récompenser des projets non primés apportant des idées originales ne sont plus de mise.

Plusieurs professeurs de l'EPFZ, où j'ai eu la chance de faire mes études de 67 à 73, avaient renoncé, déjà à ce moment-là, à juger l'architecture en fonction de la pensée de «grands maîtres», comme cela se faisait à l'époque des Beaux-Arts à Paris, et considéraient plutôt la démarche individuelle et la conséquence (au sens propre du mot) des élèves dans leur recherche de solutions originales. Les représentants de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne qui faisaient partie de votre jury me font penser qu'un tel tournant n'a jamais été pris dans l'enseignement de cette école. Quoi d'étonnant, dès lors, si l'architecture d'Outre-Sarine se développe de façon souvent plus intéressante, plus diversifiée, plus originale et plus florissante que celle de chez nous?

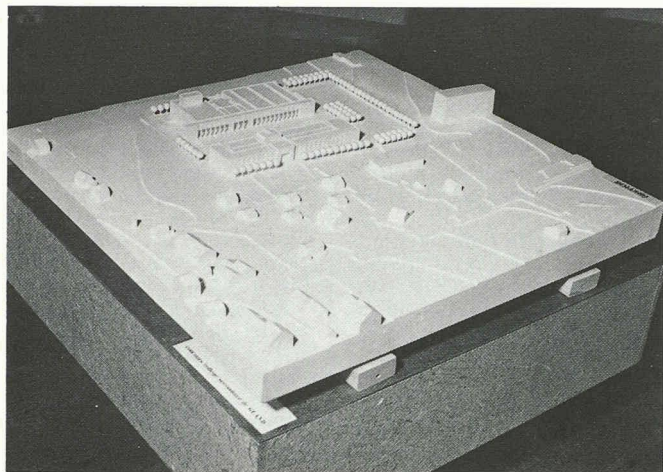
Par ailleurs, si l'élimination d'un bon nombre de projets quasi d'emblée est rendue nécessaire par le nombre de projets rendus, il serait souhaitable, contrairement à ce que me disait M. Vittone l'autre jour, que les possibilités de participation à un tel concours soient plus restreintes (limitation géographique au district ou aux districts avoisinants, ou édition limitée des documents de base, par exemple). Même si un maître de l'ouvrage ne recevait que dix projets, pour un concours comme celui-ci, il en aurait largement pour son argent, en projets et en idées différentes et le jury aurait le temps de prendre sérieusement en considération la démarche individuelle de chaque concurrent, ce qui est le moindre des respects qu'il devrait avoir, à mon avis, pour un travail d'architecte de cette importance. C'est l'originalité propre des architectes d'une région qui pourrait ainsi être mise en valeur, plutôt qu'un mouvement international qui fait peu de cas des conditions locales réelles.

Loin de moi l'idée de contester les décisions du jury, puisque l'acceptation de sa souveraineté est condition de participation; mais la procédure de jugement devrait être différente, sous peine que les concours d'architecture dans ce canton ne soient bientôt plus que des rencontres ésotériques réservées à des disciples convaincus de tel ou tel mouvement architectural en vogue auxquels se joindront peut-être encore (dans le meilleur des cas) quelques Don Quichotte lancés à fonds perdus dans une confrontation inégale.

Il fallait que quelqu'un le dise.

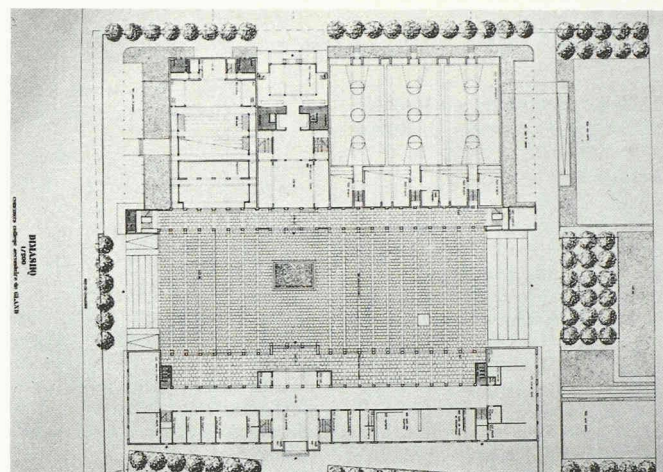
Veillez agréer, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Guy Mercier,
Architecte, Crassier.

*1^{er} prix*

D'une lecture immédiate et simple, ce projet prend en compte la présence du bourg, permet une relation avec l'urbanisation future au sud-ouest et ouvre l'espace extérieur vers le lac. Le collège est présent tout en restant à l'échelle de l'agglomération. L'entrée principale est précise, desservant immédiatement

l'école et laissant percevoir dans le prolongement du parcours les accès au réfectoire, à la salle omnisports et à l'aula. Ces éléments du programme sont flanqués d'un portique les unifiant et valorisant, avec vigueur mais sans emphase, l'espace extérieur de la cour. Ce dispositif transcende la valeur d'usage du préau ouvert.



Cette cour est limitée au nord-ouest par des frondaisons et s'ouvre harmonieusement au sud-est reconnaissant la pente naturelle de la région.

Bien que séparé organiquement en deux grands corps, le collège retrouve son unité par la maîtrise accomplie de l'espace intermédiaire extérieur.

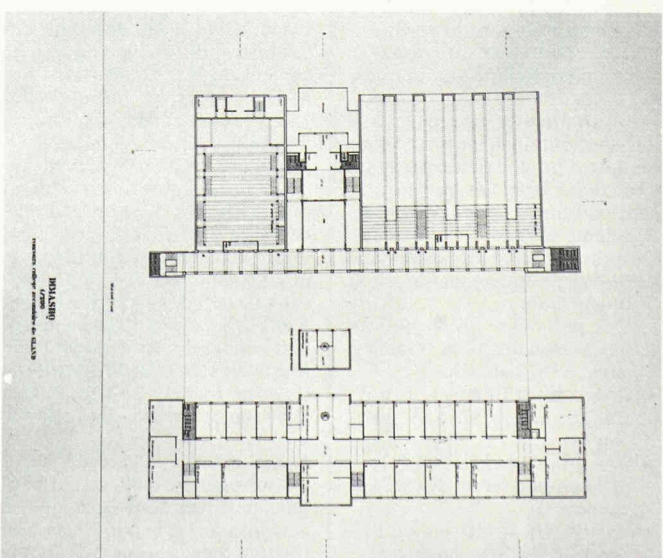
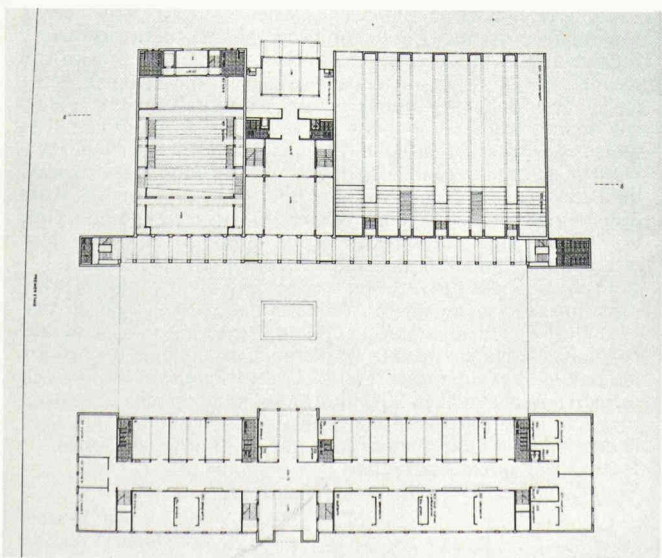
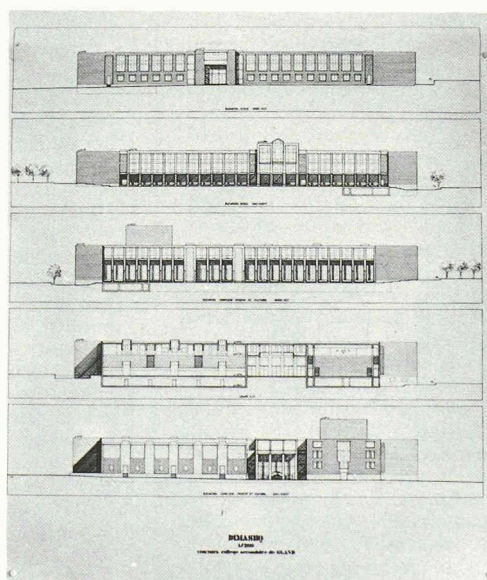
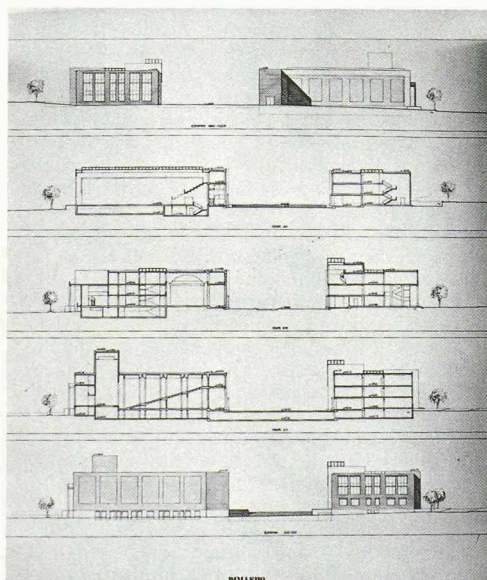
La partie nord-ouest de la parcelle est réservée judicieusement aux équipements sportifs; une petite ambiguïté d'accès se décèle à l'angle nord.

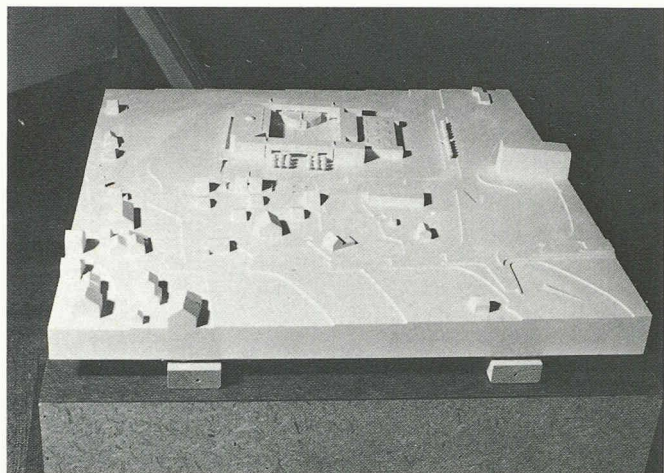
Des accès indépendants pour le public permettent de desservir la salle omnisports et l'aula. Les logements des concierges sont incorporés au bâti tout en ayant leur privacité assurée.

La majorité des classes d'enseignement général est orientée favorablement vers la cour préau. La distribution des groupes scolaires est bonne, si ce n'est la partition des ateliers manuels.

Une meilleure attention pourrait être apportée au traitement des couloirs de l'école. L'utilisation rationnelle du portique comme espace servant devrait faciliter l'accès à différents niveaux au public de la salle omnisports et de l'aula, sans que les spectateurs soient obligés d'atteindre le deuxième étage pour descendre dans les salles.

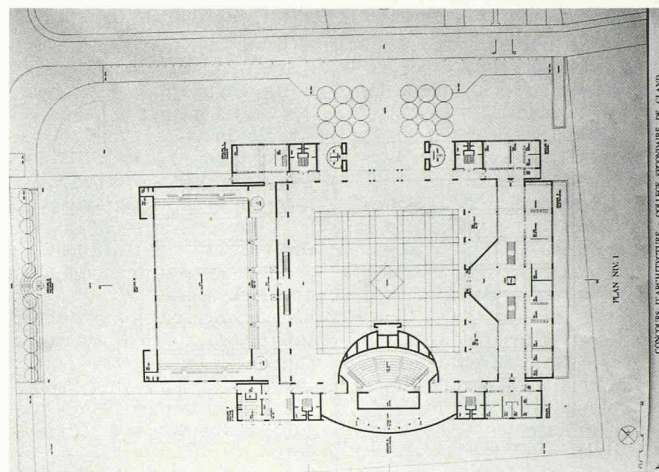
La construction est simple avec une évidente économie d'exploitation; les espaces construits sont bien utilisés comme le prouve un cube légèrement inférieur à la moyenne des projets; cela est la conséquence d'un projet très contrôlé.



2^e prix

Ce projet, à l'échelle de l'agglomération et reconnaissant le bourg par son entrée principale, se signale par une volonté d'unité rigoureusement contrôlée. La cour centrale, bien délimitée par des corps nivelés, organise les différentes affectations remarquablement étudiées au niveau des entrées spécifiques. Le lac

n'est pas pris en compte ni l'urbanisation future au sud-ouest. Il faut regretter l'orientation malvenue de classes vers le nord-ouest, particulièrement au-dessus de la toiture de la salle omnisports. De plus, la rigueur de la composition basée sur le carré, est affaiblie par une adjonction d'un groupe de classes orienté au

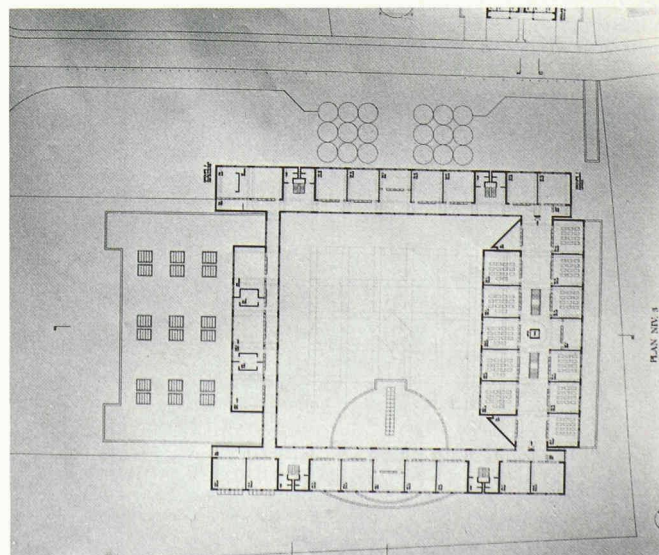
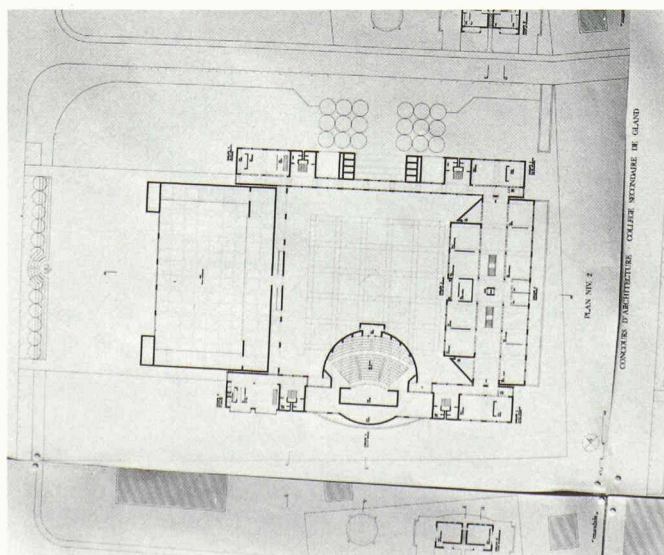
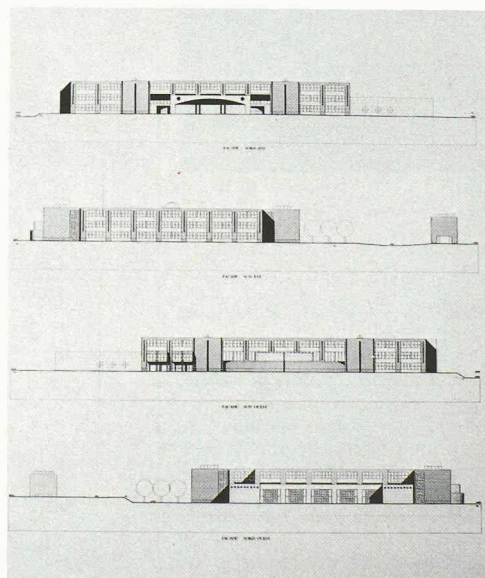
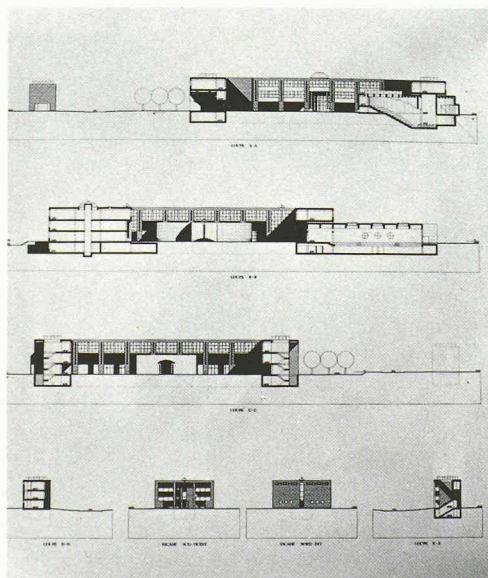


nord-ouest, vers l'intérieur de la cour. Il existe une certaine dispersion des entrées à l'école. L'organisation scolaire est bonne et les surfaces des locaux sont respectées. Les équipements sportifs sont pertinemment disposés au nord-ouest en prolongement de la salle omnisports, à l'écart des locaux d'enseignement.

L'auteur apporte une indication intéressante pour l'urbanisation future par l'aménagement d'un rond-point sur l'avenue du Mont-Blanc.

Le cube de construction est inférieur à la moyenne mais il ne faut pas négliger dans l'économie générale du projet un assez grand développement de façades.

Il faut remarquer la qualité exceptionnelle de la présentation et la clarté du dessin.



3^e prix

Ce projet propose de fixer une « limite à la ville et à la fin de l'extension du bourg » par une fermeture au nord-ouest et au sud-ouest ; par ce dispositif, il s'ouvre vers le bourg et vers le lac. L'entrée générale est clairement définie, accompagnée par l'arrondi de l'aula et permet d'accéder à un grand espace extérieur d'accueil et de préaux. Les accès à l'aula et à la salle omnisports sont distinctement signalés.

Les locaux d'enseignement sont disposés dans deux ailes équivalentes se joignant à angle droit et proposant deux entrées également équivalentes. Les escaliers à doubles volées opposées créent une fausse symétrie à chaque ai-

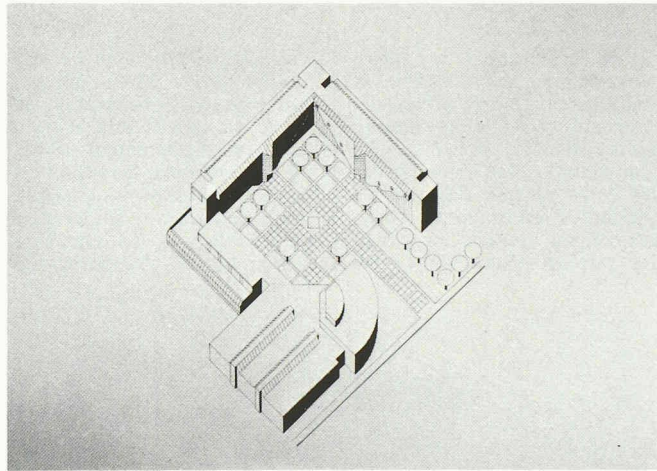
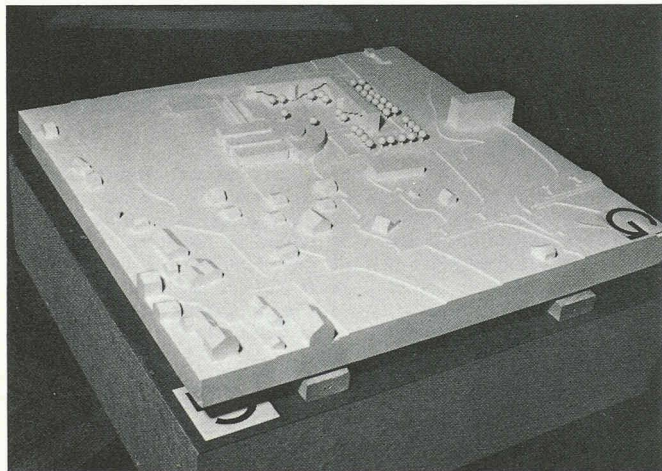
le. Il eût été plus précis de trouver une entrée et une circulation verticale principales à l'articulation des deux ailes. Mais, surtout, il y a contradiction entre la proposition de limite de la ville et l'orientation des classes vers l'extérieur alors que la cour centrale devrait les focaliser. Ce projet a pour conséquence d'orienter la moitié des locaux d'enseignement au nord-ouest.

Le réfectoire est bien placé mais son ouverture vers le lac est occultée par un malencontreux shed. Les préaux couverts sont sous-dimensionnés et ne sont guère admissibles sous des escaliers.

Les terrains de sport, pas tous

conformes, sont bien situés au sud-est près de la salle omnisports.

La construction simple et le cube faible sont en faveur d'une économie générale du projet.

4^e prix

Très concentré, ce projet signale sa liaison avec le bourg par une entrée bien marquée, quoique exigüe, de chaque côté de l'aula. Son caractère urbain conserve toutefois une échelle proportionnée au programme et à l'agglomération. Le lac est totalement ignoré.

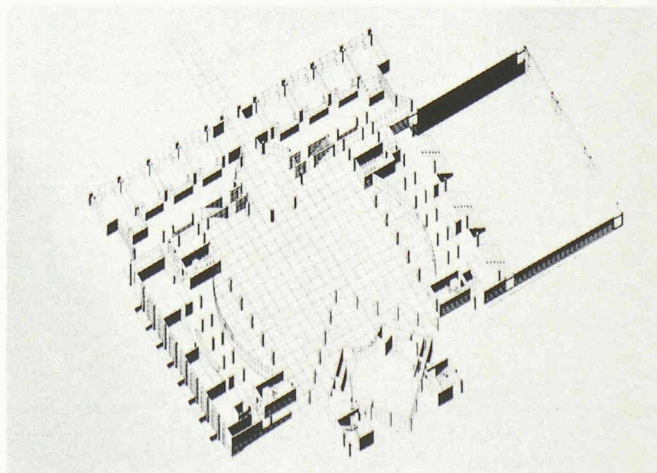
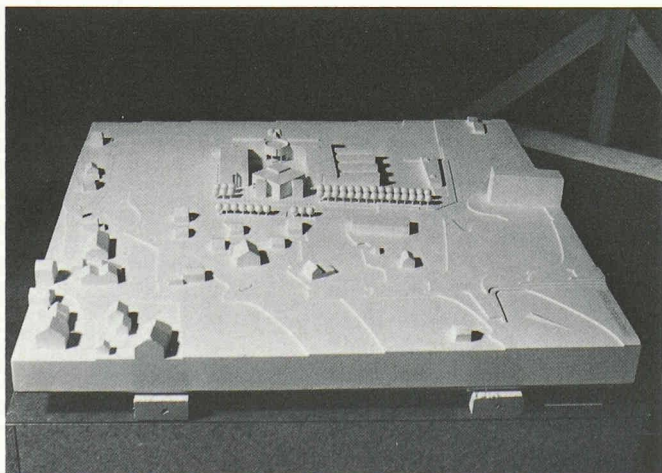
La cour centrale distribue toutes les activités du collège ; les parcours d'accès aux gradins de l'aula sont imprécis et la salle est trop petite mettant en cause la composition proposée.

La double distribution des classes contribue à une économie volumétrique mais entraîne une mauvaise situation des classes

orientées au-dessus de la salle omnisports.

Le cylindre disposé au centre de l'aile sud-ouest réduit passablement les circulations intérieures ; les répétitions dans les salles de musique ne seront certainement pas appréciées dans les autres locaux orientés sur la cour. Les travaux manuels sont semi-enterrés.

La construction est simple ; le cube est nettement en dessous de la moyenne des projets mais serait certainement augmenté par la correction de l'aula.



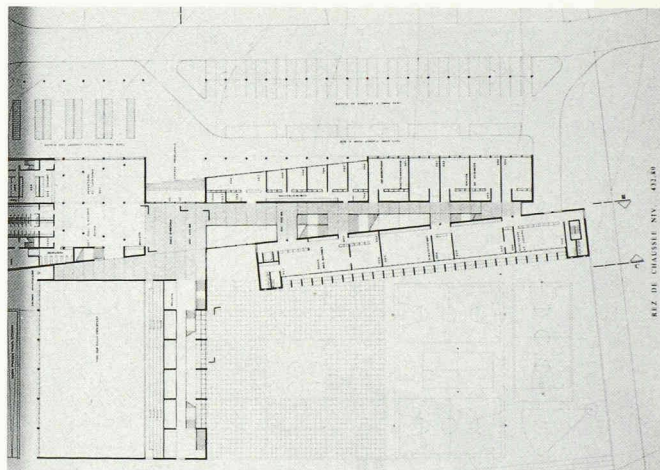
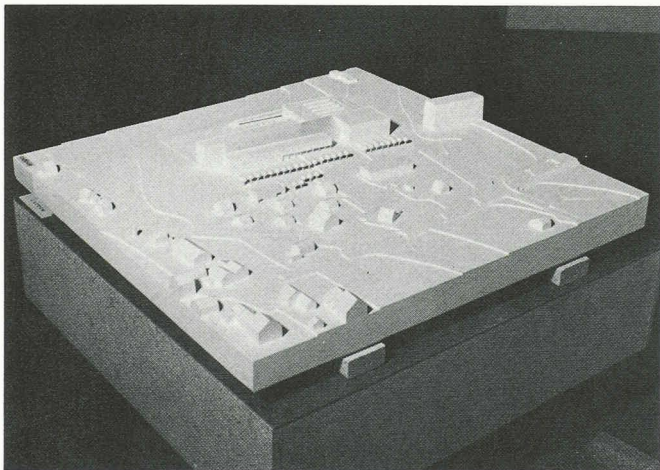
5^e prix

La disposition générale permet d'identifier immédiatement l'école, l'aula et la salle omnisports. Chaque élément est implanté avec pertinence. L'entrée principale unique, face au bourg, et la situation de l'accueil renforcent l'unité de l'établissement. Cette articulation générale du système n'a toutefois pas l'exactitude attendue dans son rôle de distribution, surtout vers l'école et dans sa relation avec le préau situé à un niveau inférieur. L'implantation proposée permet de dégager un grand espace extérieur en direction du sud et du lac, clairement délimité par le collège, la salle omnisports et le préau couvert; il faut regretter le

cumul d'activités: le préau est bien placé mais pas le sport, incompatible au niveau du bruit. Si la grande verrière crée un espace généreux en agréant les circulations de l'école, sa liaison avec l'aula et la salle omnisports est moins convaincante.

Les classes d'enseignement général sont bien orientées. Les surfaces des locaux sont très bien respectées. L'aire réservée à l'extension est trop faible.

Le système de construction est simple dans une économie générale favorable, confirmée par un cube correspondant à la moyenne arithmétique des projets rendus.

6^e prix

Très concentré, ce projet propose une distribution générale claire. Deux accès hiérarchisés organisent, d'une part, une prolongation du réseau urbain pour le public, desservant l'aula et la salle omnisports et, d'autre part, une entrée spécifique à l'école. D'un caractère urbain, à l'échelle du lieu, ce parti introverti favorise aussi une perméabilité vers le sud-ouest.

Le projet s'organise sur un axe dirigé vers le lac; malheureusement, l'implantation de la salle omnisports ne permet pas de bénéficier de cette orientation.

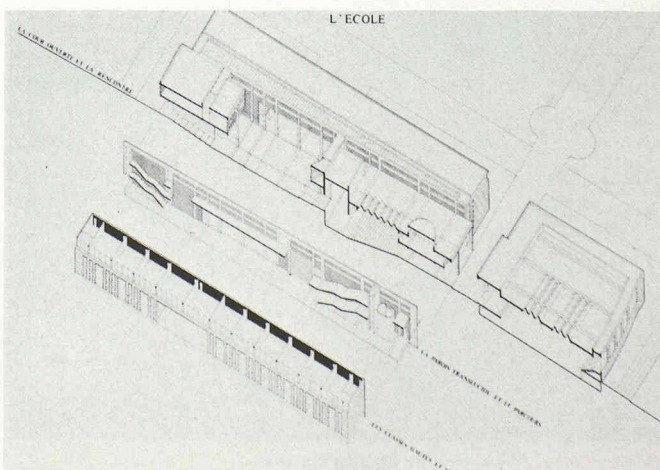
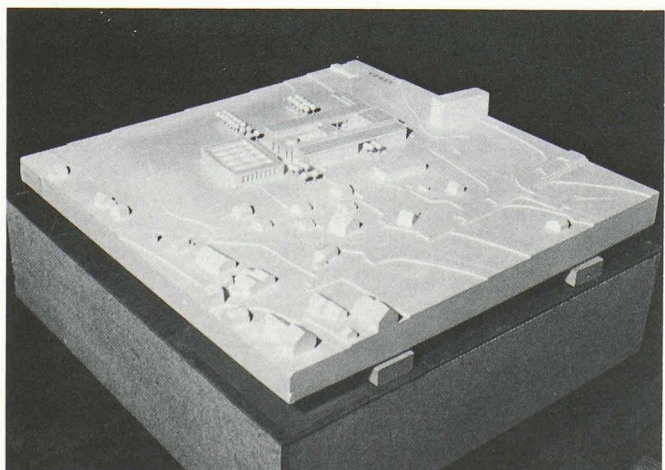
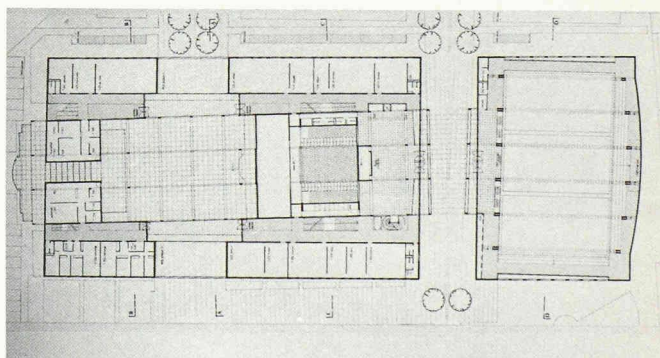
L'aula est trop petite; le respect du programme nécessiterait une

révision peut-être radicale du parti.

Les variations de géométrie tentent, avec une certaine sensibilité, d'échapper au prosaïsme orthogonal habituel, sans toutefois convaincre.

Malgré la compacité du projet, la répartition des locaux scolaires est fragmentée. Les espaces extérieurs ne sont que juxtaposés en marge de la composition.

Le volume est très modeste dans une économie favorable au niveau constructif et d'exploitation.



7^e prix

L'axe dominant de composition, dirigé vers le lac, est très bien respecté par les implantations des principaux éléments du programme. Solution originale d'arrêts des bus sous un portique d'accueil avec toutefois des espaces trop serrés de manœuvre. Par cette entrée principale au nord-ouest, la référence au bourg est délaissée au bénéfice, acceptable, d'une volonté d'orientation privilégiée vers le lac. Malheureusement, cette intention est annihilée par le barrage de la salle omnisports.

Dès l'entrée, l'école est partagée en deux avec, seules liaisons, les groupes de bibliothèque, de salle des maîtres ou de l'administra-

tion; par ailleurs ces groupes sont convenablement disposés au nord-ouest.

La présence de l'aula dans la cour entraîne un éloignement des deux corps scolaires tout en créant aussi des resserrements proportionnellement trop marqués devant certaines classes.

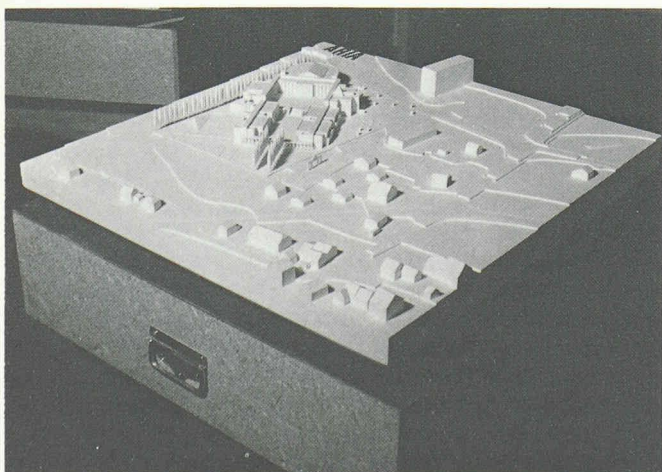
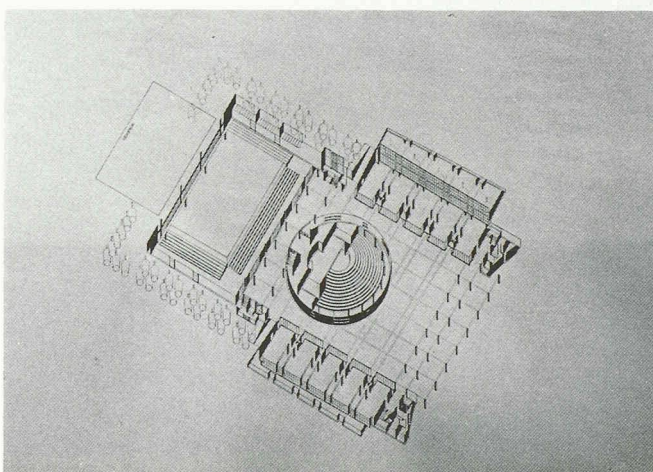
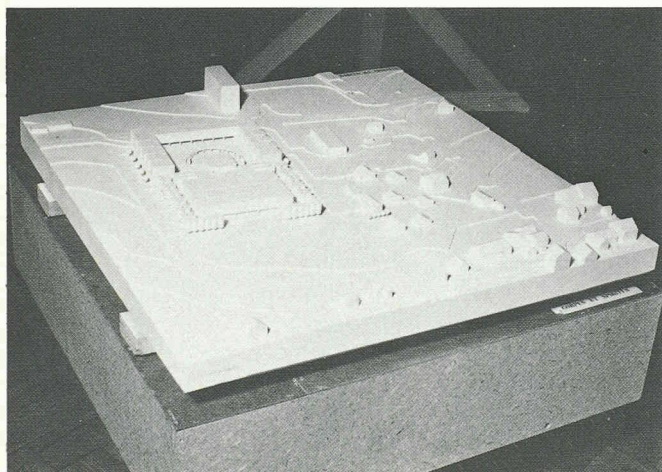
Une partie des sièges de l'aula a une visibilité insuffisante.

Les salles d'enseignement sont bien orientées. Le foyer de l'aula, à disposition également de la salle omnisports, est aveugle.

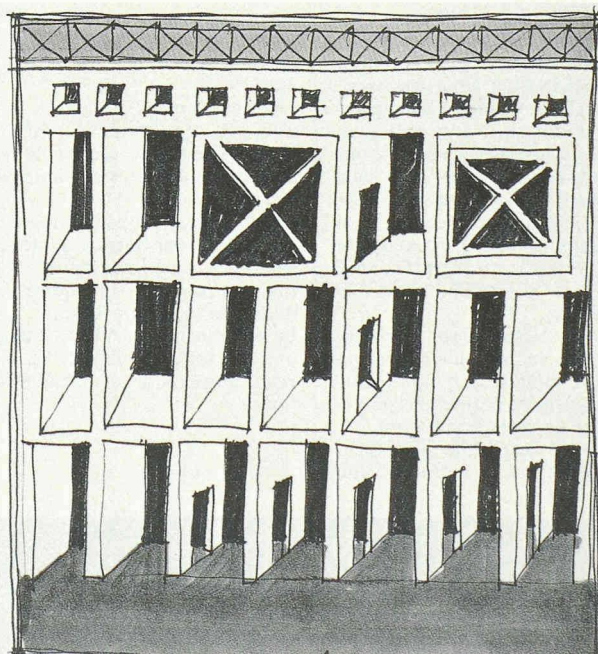
L'aire d'extension n'est pas indiquée.

La construction est claire et, en soi, économique mais laisse apparaître un cube dépassant sensi-

blement la moyenne, provoqué par la soumission à une composition rigide.



Projet n° 5 «AZIA», éliminé au premier tour.



Nel ricordo di questo disegno che deve esser
circa del '70 e che è stato pubblicato più
volte come introduzione al progetto
di un'abitazione residenziale, gli architetti
a Milano vedo come filati gli elementi
inamovibili dell'architettura e non
solo dell'architettura residenziale. L'altro
rappresenta una falsa facciata o
facciamo che permette e descrive la
tipologia dell'abitazione o altro edificio:
le terminologie fatte è un termine di comodo. 20

Extrait de «Il libro azzurro» d'Aldo Rossi.

Concours Lignum 1984

Nous avons déjà mentionné les résultats de ce concours dont le but était de promouvoir la construction en bois de qualité en attribuant un prix aux ouvrages dans lesquels l'utilisation du bois est exemplaire au point de vue forme et construction.

Nous rappelons la composition du jury: Wolfgang Behles, architecte FAS/SWB/VSI, Zurich; Walter Bieler, ingénieur ETS, bureau de construction en bois, Coire; Paolo Fumagalli, architecte FAS/SIA, Lugano; Ernst-Peter Grieder, Dr ès sc. techn., Lignum, Zurich; Herbert Kramel, professeur, architecte, Zurich; Hans Rupli, maître charpentier, Hallau; Alain-G. Tschumi, professeur, architecte FAS/SIA, Bienne.

Nous publions ci-après les œuvres de nos confrères romands distingués ainsi que quelques ouvrages édifiés outre-Sarine. Lignum publiera un livre consacré à ce concours.

Eglise de la Résurrection, Langnau/BE, 1975 (distinction)

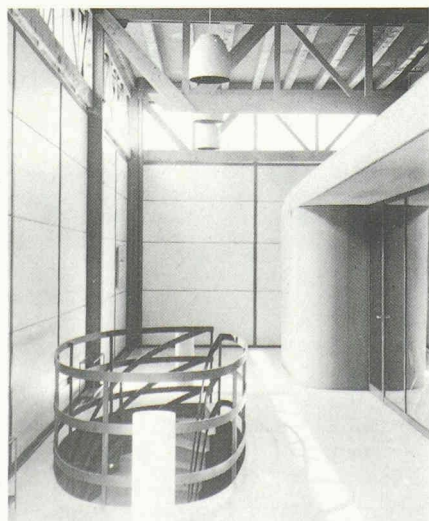
Architecte: Franz Füeg, arch. SIA/FAS, Zurich/Lausanne

Ingénieur: Willy Menig, Saint-Gall

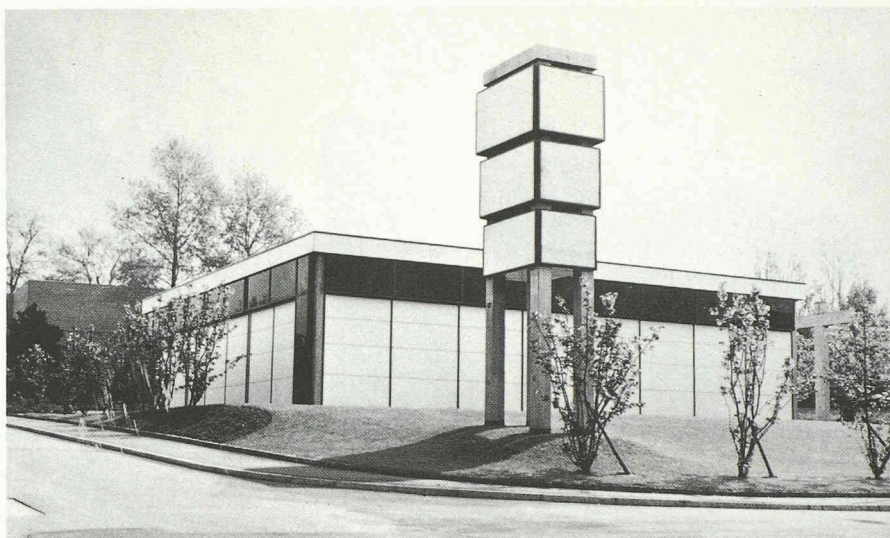
Maître-charpentier: Fritz Wälti SA, Aarberg

Les espaces extérieurs de l'église de Lengnau s'articulent de manière naturelle avec le clocher bas — en forme de campile —, la croix qui fait face à l'entrée et les arbres qui l'entourent. La construction est très simple mais cohérente. Le bois donne toute sa chaleur à ce bâtiment strict. La lumière pénètre de manière logique par un bandeau supérieur qui met en valeur la construction porteuse en bois.

L'allure extérieure de l'église de Lengnau est simple. Sa richesse architectonique se révèle à l'intérieur. L'église est une halle où sont disposés la chapelle, la sacristie, le parloir et la cuisine. Malgré ses dimensions réduites, l'intérieur de l'église dégage une impression d'espace.



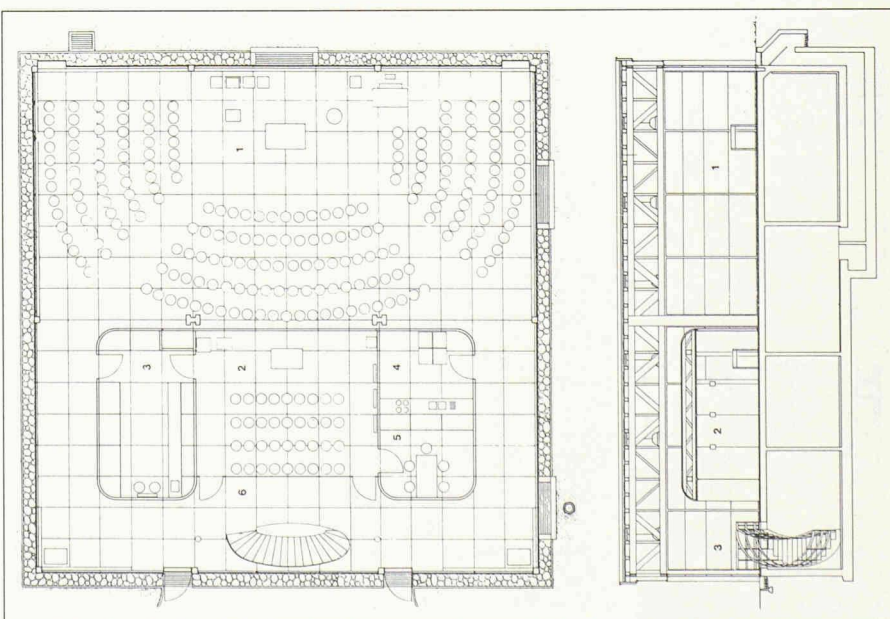
L'escalier.



Vue extérieure.



Autour de l'autel.



Plan et coupe.



Vue du sud.



Vue du nord.

Tout le mobilier, les orgues et les autres équipements ont été également projetés par le professeur Füeg.

Maison Annaheim à Rossemaison/JU, 1980 (distinction)

Architecte: Vincent Mangeat, arch. SIA/FAS, Nyon

Ingénieurs: Bernard Mertenat et Laurent Chablais, ing. civils SIA, Delémont

Charpente: M. W. Gerber, Rossemaison

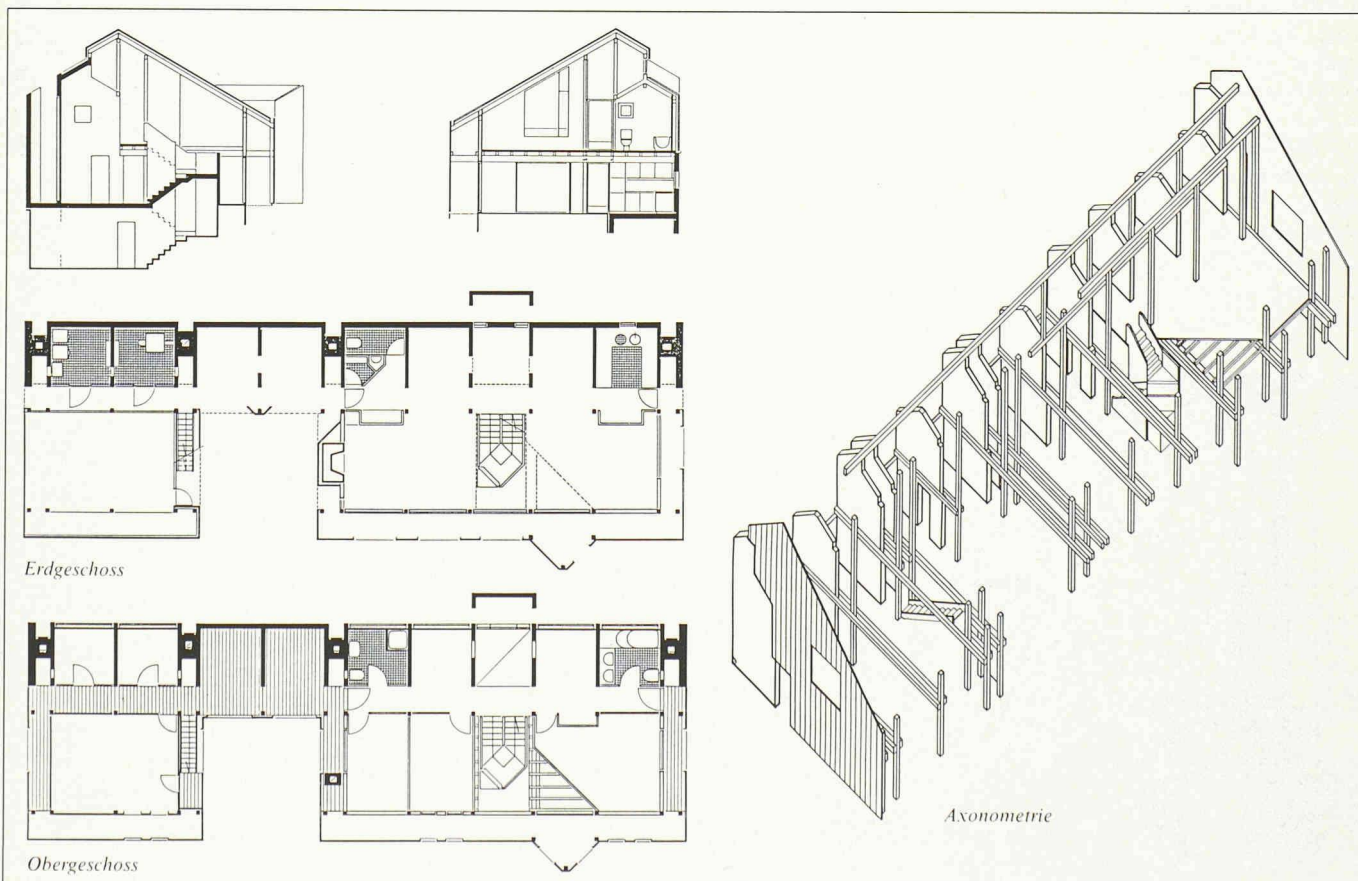
Située dans une zone de maisons individuelles en ordre dispersé, la maison Annaheim prend une attitude critique vis-à-vis de ce type d'habitation, qui se révèle incapable de former des espaces urbains publics formés de rues et de places, ainsi que des espaces privés clos, reliés aux premiers par des zones de seuil semi-publiques et semi-privées.

La maison se propose donc comme le microcosme d'une ville meilleure, avec ses espaces de séjour et de circulation extérieurs et intérieurs, ses espaces communs et particuliers ainsi que des zones de transition, ses règles et ses exceptions, le tout articulé de manière maîtrisée et cohérente dans le sens de l'idée de structure (telle qu'elle a été définie par le structuralisme).

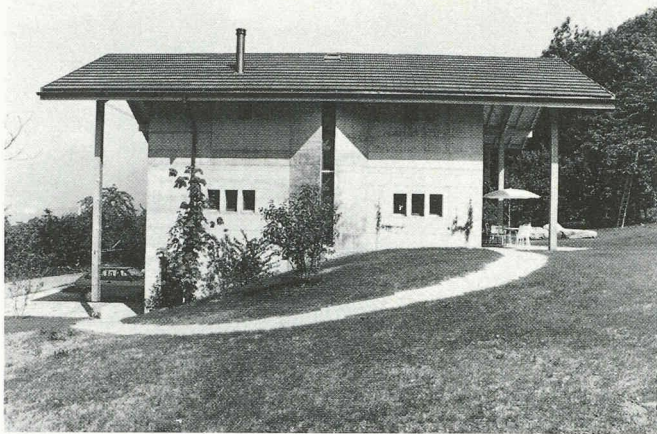
Le jury a jugé particulièrement intéressant le jeu contrasté d'un dos arrière en maçonnerie, protecteur, et d'une maison avant en bois, protégée, s'ouvrant sur le jardin au moyen d'une façade extérieure double introduisant entre le vitrage et la façade extérieure une zone de transition intermédiaire en forme de déambuloire.



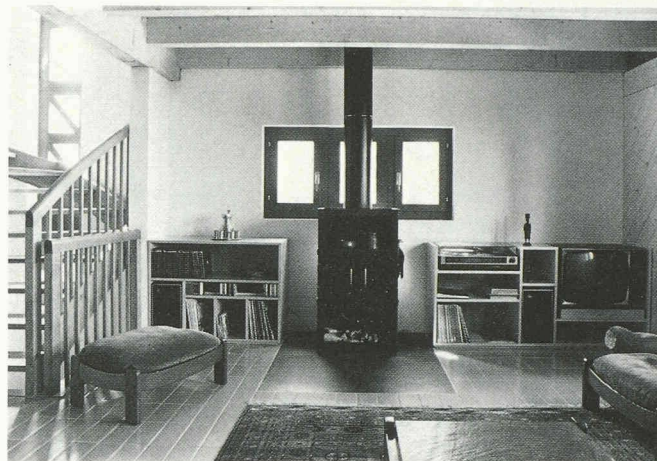
Coursive.



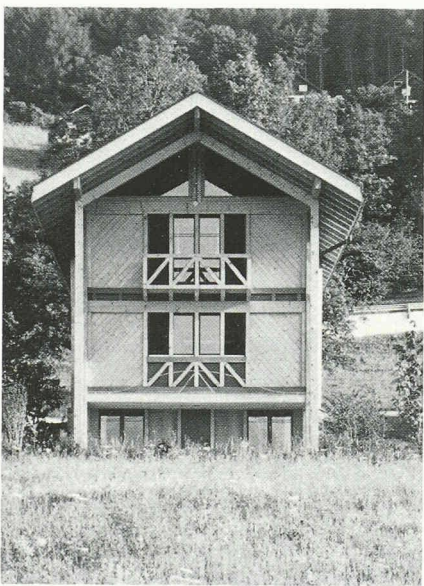
Coupes, plans du 1^{er} étage et du rez-de-chaussée (à gauche, de haut en bas); axonométrie (à droite).



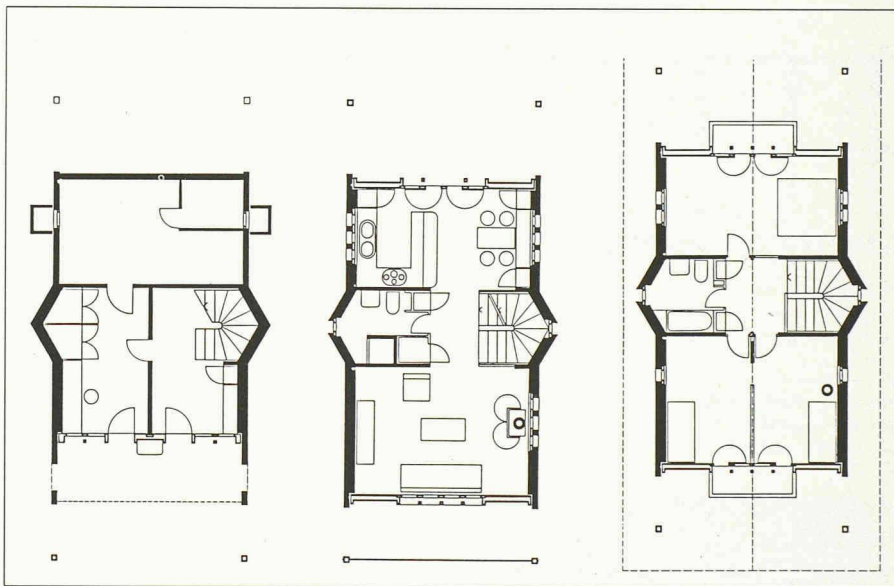
Vue de l'est.



Living.



Vue du sud.



Sous-sol, rez-de-chaussée et premier étage (de gauche à droite).

L'organisation des espaces est marquée par le rythme du parcours et une claire vision spatiale, soutenue par le jeu avec la lumière et les matériaux. La construction est maîtrisée jusque dans ses moindres détails.

Maison Boisset à Monthey/VS, 1982 (mention honorable)

Architecte : Roland Gay, arch. SIA, Choëx/Monthey

Ingénieur : Serge Berrut, Monthey

Charpente : Gay Frères, Monthey

Le projet séduit par la clarté de son concept architectural qui repose sur une pensée formelle et constructive : l'axe de symétrie. Elle influence toutes les réflexions dans le plan de même que la forme de la construction en bois.

Le deux murs latéraux de la maison individuelle Boisset à Monthey encadrent la construction en bois. Les deux façades sud et nord sont en bois — laissé naturel en partie ou peint en rouge — et en verre. L'implantation dans le terrain — la vue au nord et le soleil au sud — ont conditionné le concept.

François Neyroud, architecte SIA

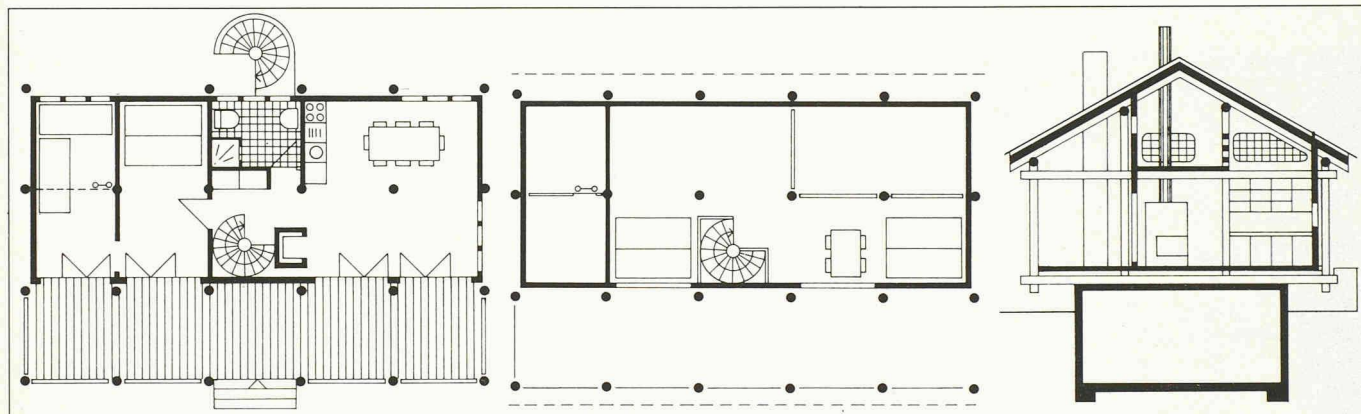
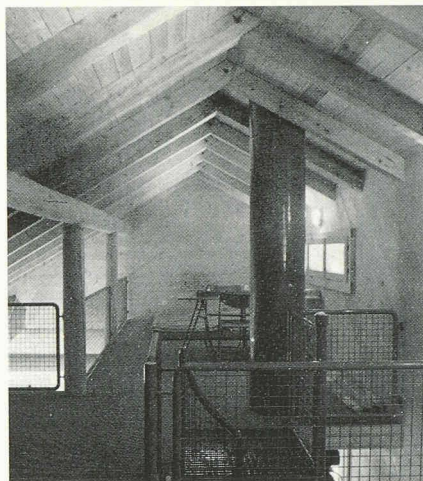
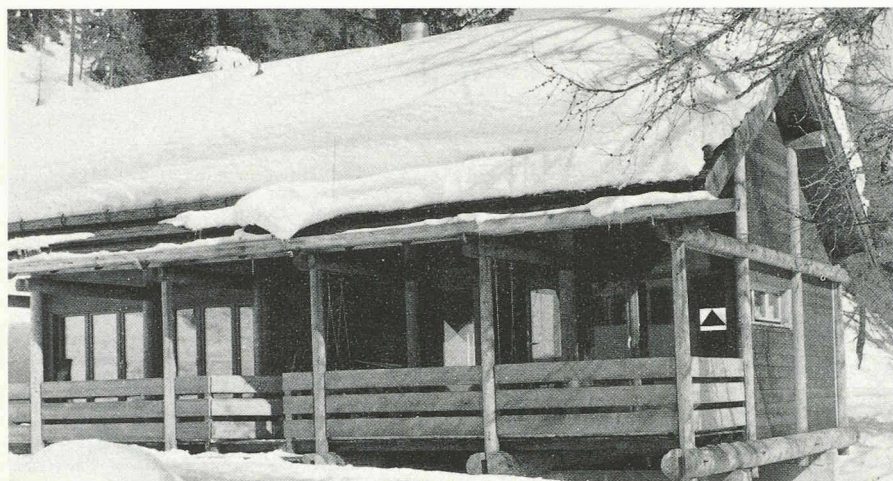
Pour ceux de nos lecteurs qui souhaiteraient avoir une vue d'ensemble du palmarès de ce concours, nous signalons que notre revue-sœur *Schweizer Ingenieur und Architekt* (case postale 630, 8022 Zurich) a publié dans son numéro 32 du 8 août dernier, huit pages consacrées au concours Lignum 84. On y trouvera une

description détaillée de cinq ouvrages primés ainsi que d'une réalisation ayant reçu une mention honorable.

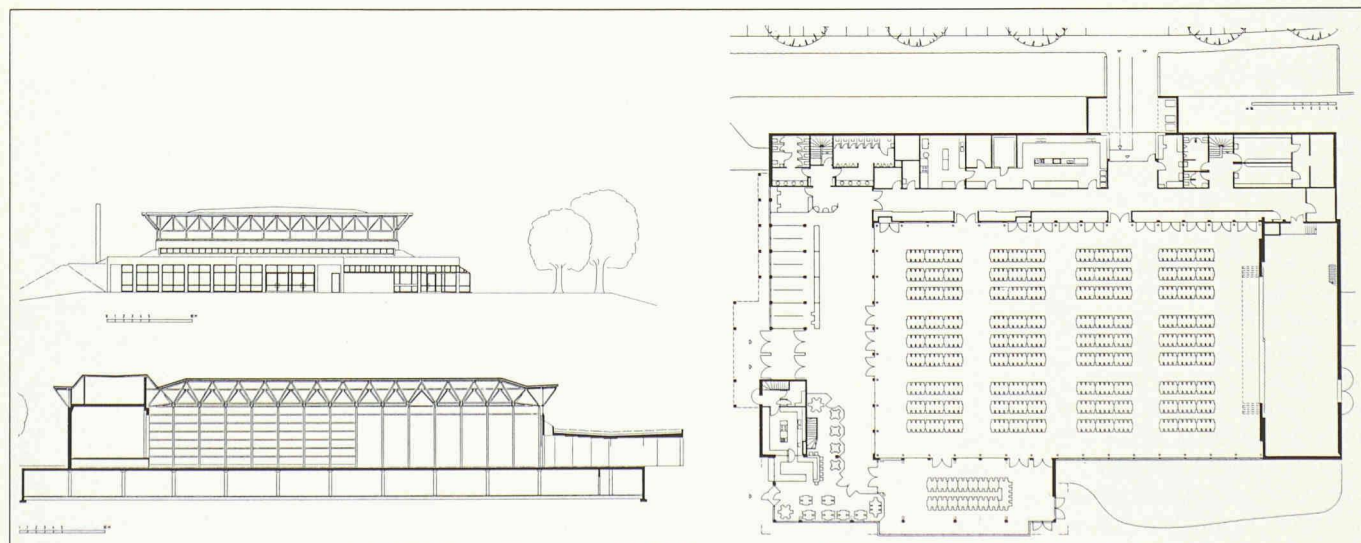
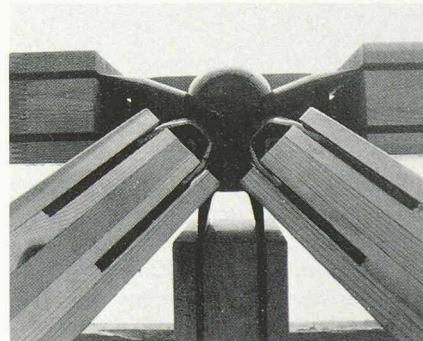
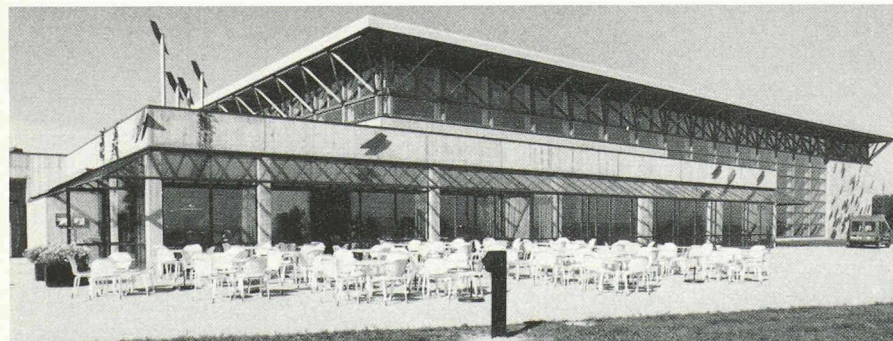
C'est grâce à l'amabilité de nos confrères que nous avons pu illustrer l'article ci-dessus et que nous pouvons encore donner ci-après un aperçu de quelques ouvrages distingués par le jury.



Maison individuelle H. à Häfelfingen/BL, 1981 (mention honorable). Architectes : Daniel Müller et Esther Brogli, Bâle; ingénieurs : H. Kipfer, Itin + Kipfer, Liestal; charpente : K. Marti, Diepflingen.



Maison « Pfahl », à Bellwald/VS, 1982 (mention honorable). Architectes : Wyden & Partenaires SA, Brigue, René Grünwald ; ingénieurs : Walker et Imoberdorf SA, Naters ; charpente : Hauser Frères SA, Mörel. En haut : vue de l'entrée et de l'étage supérieur ; en bas : rez-de-chaussée, étage supérieur et coupe (de gauche à droite).



Salle polyvalente du Seepark, Arbon/TG (distinction). Architectes : communauté de travail pour la sixième étape de l'aménagement de la rive du lac (Plinio Haas ; Schuster, De Lazzer, Fischer SA ; Adorni + Gisel ; Keller + Kappeler) ; ingénieurs : Bureau Wälli SA, Arbon/Rorschach ; charpente : Zöllig SA, constructions en bois collé, Arbon. Vue d'ensemble et d'un nœud (en haut) ; façade, coupe longitudinale et plan (en bas).